

Chez Entrepose, la sécurité est notre valeur première. La santé et le bien-être de nos collaborateurs ou de toute personne présente sur nos sites, ainsi que leur sûreté ou celle des biens, sont notre priorité absolue et notre devoir envers leur famille. Cette priorité s'exprime par six principes santé, sécurité et sûreté (HSS).

## 1. ZÉRO ACCIDENT

Nous sommes convaincus que tout travail ou opération peut être réalisé sans accident ou atteinte à l'intégrité des personnes et des biens. Nous fixons donc annuellement des objectifs HSS ambitieux à tous les niveaux de l'entreprise.

## 2. SÉCURITÉ ET EFFICACITÉ SONT INDISSOCIABLES

La sécurité et la sûreté sont prises en compte à tous les stades d'un projet : conception, méthodes, planification, réalisation et exploitation. Notre performance HSS et notre efficacité opérationnelle (productivité, qualité, coûts, délais) vont de pair et gouvernent ensemble la réputation de notre Groupe et nos résultats économiques.

## 3. LEADERSHIP ET EXEMPLARITÉ

La sécurité et la sûreté sont la responsabilité du management opérationnel, au siège comme sur les sites de l'entreprise. Les managers portent une attention sans faille à la sécurité et ont un devoir d'exemplarité. La performance HSS fait partie intégrante de leur évaluation annuelle. Les coordinateurs HSS interviennent en support de leur management.

## 4. IMPLICATION DE CHACUN

La sécurité et la sûreté dépendent largement de la vigilance, de l'implication et du comportement de chacun. Chaque collaborateur, y compris le personnel de nos sous-traitants et partenaires, doit être attentif à sa sécurité et à celle de ses collègues. Il est encouragé à formuler ses suggestions pour améliorer la sécurité et a le devoir d'intervenir quand il estime qu'une situation est potentiellement dangereuse.

Chaque collaborateur doit constamment respecter les règles de sécurité et procédures établies pour son lieu de travail. Tout comportement individuel déviant aux règles fondamentales de chaque entité sera sanctionné avec zéro tolérance.

## 5. FORMATION

Chaque collaborateur reçoit régulièrement une formation HSS adaptée à sa fonction et ses compétences, pour se perfectionner et avoir les moyens de contrôler les risques inhérents à son activité. Les managers effectuent avec leurs collaborateurs une évaluation régulière de leurs connaissances individuelles et proposent les améliorations nécessaires.

## 6. TRANSPARENCE DANS LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Nous communiquons sur nos pratiques, nos expériences bonnes ou mauvaises et nos résultats HSS en toute transparence pour adapter nos méthodes et dans un esprit d'amélioration continue de toutes les entités du Groupe.

Ces principes HSS fondent l'organisation de chaque entité du Groupe et seront déclinés pour tenir compte des spécificités de chaque ligne de métier. Nous, membres du Comité Exécutif d'Entrepose, nous engageons à appliquer et faire respecter totalement ces principes sur tous nos lieux de travail et par chaque collaborateur.

Colombes, le 20 janvier 2015

François BILLARD - Vincent BOILLOT - Cheikh DAFF - Bertrand DELLINGER  
Benoît LECINQ - Bruno MAERTEN - Bruno MARCÉ - Jacques MÉNOCHET - Jean-Michel NOÉ  
David RICHARD - Fabrice NOVEL - Jean-Claude VAN DE WIELE